

5.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310728-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Électrification Rurale - Programmation 2022 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie pour

l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation.

Vu le rapport DAT/2022/197

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la répartition de la dotation du FACÉ, sous-programme « Enfouissement », au titre de l'année 2022, ainsi que précisé dans le tableau ci-joint, en annexe 1 ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Extension » et « Renforcement », au titre de l'année 2022, pour le financement de Travaux Urgents et Inopinés, proposés dans les tableaux ci-joints en annexes 2 et 3 ;
- d'approuver la répartition du solde de la dotation FACÉ, sous-programme « Renforcement », au financement des opérations récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 5 ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Sécurisation », au financement des opérations récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 6.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 1
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Enfouissement"
OPERATIONS PROGRAMMES

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T. subventionnable	Montant de la subvention (55,34884 % du H.T.)
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-HILAIRE-LEZ- CAMBRAI	Enfouissement des réseaux basse tension rue des écoles et rue de l'église	65 000,00 €	35 976,74 €
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OHAIN	Enfouissement des réseaux basse tension rue des Horbes (R.D. 963)	150 000,00 €	83 023,26 €

TOTAUX	215 000,00 €	119 000,00 €
---------------	---------------------	---------------------

ANNEXE 2
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Extension"
OPERATIONS PRIORITAIRES - EXTENSION DE RESEAUX LIÉE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T. subventionnable	Montant de la subvention (73,10345 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'entreprises				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Création d'un poste de transformation 160 Kva du type PSSA et création d'un départ BTS pour l'alimentation en tarif jaune du forage NOREADE d'eau potable "Dolomie", route de Monceau	65 000,00 €	47 517,24 €

Alimentation en tarif jaune d'établissements publics				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEAUCOURT	Extension du réseau basse tension, par la création d'un réseau souterrain BT 150AL sur 50 mètres pour l'alimentation en tarif jaune de la future maison communale de santé, rue Jacques Dromas	7 500,00 €	5 482,76 €

TOTAUX			72 500,00 €	53 000,00 €
---------------	--	--	--------------------	--------------------

ANNEXE 3
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PRIORITAIRES - RENFORCEMENT DE RESEAUX LIE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T.	Montant de la subvention (70,48557 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'entreprises				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	DOIGNIES	Création d'un poste de transformation type PSS-B d'une puissance de 100 Kva et la pose d'un réseau souterrain 150 AL sur 15 mètres pour l'alimentation en tarif jaune du " forage Schryve", rue de Beaumetz.	34 000,00 €	23 965,09 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	Passage de 100 à 250 kVA du transformateur "trois soldats 2" pour l'alimentation en tarif jaune du "forage SCEA des Quarante", rue de la république	10 000,00 €	7 048,56 €
Alimentation en tarif jaune d'exploitations agricoles				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BERMERIES	Création d'un poste de transformation du type PAC 400 kVA, de la création de trois départs et l'extension S.B.T. Pour l'alimentation en tarif jaune de l'EARL "Duthoit", chaussée Brunehaut	100 000,00 €	70 485,57 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	HAYNECOURT	Création d'un poste de transformation du type PAC 400 kVA, pour l'alimentation en tarif jaune de l'EARL "Les 3 Tilleuls", rue de Boulon	75 000,00 €	52 864,18 €
TOTAUX			219 000,00 €	154 363,40 €

ANNEXE 5
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PROGRAMMABLES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE		NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (70,48557 % du H.T.)
1	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	Mutation transformateur du poste "Don Busco" de 160 à 250 Kva	ST	125	15	11500 €	767 €	1	8 105,84 €
2	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	MAROILLES	Mutation transformateur à 630 Kva + renforcement ABT 150 sur 100 mètres	ST	125	35	36000 €	1029 €	1	25 374,80 €
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES	AVESNES-LE-SEC	Mutation tranformateur à 400 Kva + renforcement ABT 150 sur 270 mètres	ST	125	26	51000 €	1931 €	1	35 947,64 €
4	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Mutation Transformateur à 100 Kva + renforcement ABT 70 sur 170 mètres	ST	125	15	39000 €	2600 €	1	27 489,37 €
5	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	NOYELLES-SUR-ESCAUT	Mutation transformateur à 400 Kva + pose fusibles protection réseau	ST	125	2	14000 €	7000 €	1	9 867,98 €
6	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	PRISCHES	Renforcement ABT 70 sur 50 mètres, rue des Vallées	SC	122	2	7200 €	3600 €	1	5 074,96 €
7	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAULZOIR	Création PRCS 100 Kva 15 Kv avec pose SHTA 95 + création départ BT 150	U	22	10	30100 €	3010 €	1	21 216,15 €
8	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	INCHY	Renforcement ABT sur environ 380 mètres, rue de l'enfer	U	21	36	39100 €	1086 €	1	27 559,86 €

TOTAUX	227 900,00 €			160 636,60 €
---------------	---------------------	--	--	---------------------

ANNEXE 6
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Sécurisation"
OPERTIONS PROGRAMMEES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE		NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (taux de 80 %)	
1	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUDIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 120 mètres, rue Basse	U	16	15	14100 €	940 €	2	11 280,00 €	
2	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	Pose réseau ABT sur environ 570 mètres, rue Guynemer	U	16	55	53100 €	965 €	2	42 480,00 €	
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEACOURT	Renforcement ABT sur environ 310 mètres, rue de l'Ouest	U	16	30	29000 €	967 €	2	23 200,00 €	
4	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	CREVECOEUR-SUR-ESCAUT	Renforcement ABT 70 sur 160 mètres, rue neuve	U	16	12	13000 €	1083 €	2	10 400,00 €	
5	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SERANVILLERS-FORENVILLE	Renforcement ABT sur environ 430 mètres, grand rue	U	16	33	37000 €	1121 €	2	29 600,00 €	
6	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Pose réseau ABT sur 250 mètres, cité Marlière	U	16	24	27300 €	1138 €	2	21 840,00 €	
7	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	FLOYON	Renforcement ABT 70 sur 120 mètres, rue du Plouy	U	16	10	11600 €	1160 €	2	9 280,00 €	
8	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEACOURT	Renforcement ABT sur environ 500 mètres, RD 917 et rue de l'enfer	U	14	40	47100 €	1178 €	2	37 680,00 €	
9	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Renforcement ABT 70 sur 460 mètres, rue Neuve	U	16	33	39200 €	1188 €	2	31 360,00 €	
10	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-SOUPLET	Renforcement ABT 70 sur 220 mètres, Chemin Vert	U	16	14	17900 €	1279 €	2	14 320,00 €	
11	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Pose réseau ABT sur 290 mètres, rue du Général de Gaulle	U	16	24	32000 €	1333 €	2	25 600,00 €	
12	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUFORT	Renforcement ABT 70 sur 405 mètres, rue Pasteur	U	17	27	36800 €	1363 €	2	29 440,00 €	
13	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBIES	Renforcement ABT 70 sur environ 245 mètres, rue du Saule	U	16	16	24100 €	1506 €	2	19 280,00 €	
14	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUDIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 260 mètres, rue des Marlières	U	16	16	25800 €	1613 €	2	20 640,00 €	
15	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Pose réseau ABT sur 210 mètres, Chemin Ponette	U	16	15	24200 €	1613 €	2	19 360,00 €	
16	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	HON-HERGIES	Renforcement ABT 70 sur 570 mètres, rue Gaston Genarte	U	17	28	50905 €	1818 €	2	40 724,00 €	
17	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BANTOUZELLE	Renforcement ABT 70 sur 225 mètres, rue du château	U	16	10	19100 €	1910 €	2	15 280,00 €	
18	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BANTOUZELLE	Renforcement ABT 70 sur 340 mètres, rue du pont l'éveque	U	16	15	29100 €	1940 €	2	23 280,00 €	
19	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Renforcement ABT 70 sur environ 380 mètres, Zone Poste Cornette	U	16	18	37500 €	2083 €	2	30 000,00 €	
20	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	ENGLEFONTAINE	Renforcement ABT 70 sur 215 mètres, rue du Cateau	U	17	9	19500 €	2167 €	2	15 600,00 €	
21	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	HON-HERGIES	Renforcement ABT 70 sur 230 mètres, rue Génarte Niogret	U	16	10	22018 €	2202 €	2	17 614,40 €	
22	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BERMERIES	Renforcement ABT 70 sur 240 mètres, chemin du Roisin	U	16	10	22860 €	2286 €	2	18 288,00 €	
23	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	FONTAINE-AU-BOIS	Renforcement ABT 70 sur 220 mètres, rue du Malgami	U	16	10	22900 €	2290 €	2	18 320,00 €	
24	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBIES	Renforcement ABT sur 530 mètres, zone Bavisiau	U	14	23	53950 €	2346 €	2	43 160,00 €	
25	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBRECHIES	Renforcement ABT 150 sur 130 mètres, rue Greaux	U	17	6	14200 €	2367 €	2	11 360,00 €	
26	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBRECHIES	Renforcement ABT 70 sur 213 mètres, rue des juifs	U	16	8	21266 €	2658 €	2	17 012,80 €	
27	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	Renforcement ABT 70 sur 140 mètres, le Village	U	17	5	14500 €	2900 €	2	11 600,00 €	
28	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	ENGLEFONTAINE	Renforcement ABT 70 sur 270 mètres, rue des Tuileries	U	16	9	30100 €	3344 €	2	24 080,00 €	
29	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SEMOUSIES	Renforcement ABT 70 sur 160 mètres, rue de la Cense	U	16	3	14800 €	4933 €	2	11 840,00 €	
30	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	LOCQUIGNOL	Renforcement ABT 70 sur environ 150 mètres, route du Quesnoy	U	16	3	17266 €	5755 €	2	13 812,80 €	
31	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	PRISCHES	Renforcement ABT 70 sur 550 mètres, route d'Avesnes et Linières	U	16	8	49200 €	6150 €	2	39 360,00 €	
32	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUFORT	Pose ABT 70 sur 230 mètres, Chemin de Wattignies	U	16	3	22100 €	7367 €	2	17 680,00 €	
33	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SEMERIES	Renforcement ABT 70 sur environ 360 mètres, rue de Noire Terre	U	16	3	34600 €	11533 €	2	27 680,00 €	
34	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SAINT-AUBIN	Renforcement ABT 70 sur 421 mètres, rue des Bodelets	U	16	3	38310 €	12770 €	2	30 648,00 €	
35	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	CLAIRFAYTS	Renforcement ABT 70 sur 300 mètres, rue des Orbaye	U	16	2	27700 €	13850 €	2	22 160,00 €	
36	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	LE FAVRIL	Renforcement AB 70 sur environ 330 mètres, rue Grenotte	U	17	2	30175 €	15088 €	2	24 140,00 €	
37	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	ELINCOURT	Renforcement T150 AL sur 294 mètres, rue de Prémont	U	13	1	24500 €	24500 €	2	19 600,00 €	
TOTAUX							1 048 750,00 €				839 000,00 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Électrification Rurale - Programmation 2022 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie pour l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation.

En application des dispositions de l'article L. 3232-2 du Code général des collectivités territoriales, il revient aux départements de répartir les crédits attribués au titre du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ) », géré par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et qui repose sur une contribution des gestionnaires des réseaux publics de distribution. Seules les Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Électricité (AODE) sont éligibles à ces aides pour le financement des travaux d'électrification rurale, dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

En application de la lettre-circulaire du 29 mars 2022 du Ministère, relative aux dotations allouées au titre du CAS FACÉ pour l'année 2022 aux quatre sous-programmes, les projets d'investissement retenus peuvent être financés à hauteur maximale de 80 % de leur coût hors taxes. Ce taux de financement peut être modulé afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe et éviter la dissociation d'un dossier sur deux exercices. Il est ici rappelé que l'Etat affecte l'enveloppe départementale du Nord d'une pénalité de 25 % sur son montant global, en raison du faible taux de regroupement des AODE (7 concernées par le régime d'électrification rurale, alors que l'Etat n'en souhaiterait qu'une).

Le présent rapport a donc pour objet de fixer la répartition des subventions au sein des enveloppes financières des quatre sous-programmes du CAS FACÉ, sont donc proposées l'attribution par l'Etat de 53 subventions aux AODE pour un montant total de 1 326 000 €.

A - TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « ENFOUISSEMENT »

La dotation du FACÉ s'élève en 2022 à 119 000 €.

Deux demandes de subventions ont été déposées pour un montant total des travaux de 215 000 € H.T et sont recevables :

- Syndicat Intercommunal De l'Énergie du Cambrésis pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension rue des écoles et de l'église sur la commune de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai ;
- Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension rue des Horbes (RD 963) sur la commune d'Ohain.

Les crédits disponibles sur la dotation du FACÉ permettent de proposer un financement au taux de 55,34884 % pour optimiser l'utilisation de l'enveloppe.

L'annexe 1 du rapport, présente les projets qui sont proposés au titre de la programmation de l'année 2022.

B – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « EXTENSION »

La dotation du FACÉ s'élève en 2022 à 53 000 € pour les travaux d'extension des réseaux, étant précisé que cette enveloppe est affectée uniquement à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI).

Ces Travaux Urgents et Inopinés (TUI) correspondent aux opérations considérées comme prioritaires par les AODE et Enedis afin de garantir, d'une part, l'accès au réseau pour de nouveaux usagers et, d'autre part, la qualité et la sécurité de la prestation aux abonnés. Ils concernent des opérations relatives à des clients en « tarif jaune » (utilisateurs ayant besoin d'une puissance triphasée de 36 KVA à 250 KVA). Ce tarif correspond le plus souvent à l'alimentation en électricité d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un équipement public. Ce sous-programme est activé au cas par cas par Enedis, selon les demandes des abonnés, qui sont relativement peu nombreuses car la densité du réseau existant répond très majoritairement aux besoins nouveaux.

Il est proposé de mobiliser la totalité de cette enveloppe en l'optimisant pour 2 opérations de travaux, d'un montant total de 72 500 € H.T, présentées par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur la commune de Dompierre-sur-Helpe et par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur la commune de Gouzeaucourt. Dans ce cadre, le taux de subvention est fixé à 73,10345 %.

Les 2 projets à financer dans le cadre de ces enveloppes sont récapitulés en annexe 2.

C – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « RENFORCEMENT »

La dotation du FACÉ s'élève en 2022 à 315 000 € pour les travaux de renforcement des réseaux, étant précisé qu'une partie de cette dotation peut être affectée à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI) selon les modalités précisées ci-dessus. Les AODE ont demandé l'inscription en 2022 de 4 opérations au titre des TUI et 22 opérations au titre des opérations programmables pour un montant total de travaux de 1 344 022 € H.T.

C.1 - Renforcement - Travaux Urgents et Inopinés

Il est proposé d'affecter 154 363,40 € du sous-programme « Renforcement » à des Travaux Urgents et Inopinés pour des opérations présentées respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Doignies, Maretz et Haynecourt et par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur la commune de Bermeries, pour un montant total de travaux de 219 000 € H.T. Afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe, le taux de subvention a donc été fixé à 70,48557 %.

Les 4 projets à financer dans le cadre de ces enveloppes sont récapitulés en annexe 3.

C.2 - Renforcement - Opérations programmables

Le solde de la dotation disponible du FACÉ pour 2022 s'établit donc à 160 636,60 € sur les 315 000 € de l'enveloppe initiale.

Les services d'Enedis ont procédé à une analyse de ces travaux de renforcement du réseau qui sont classés selon un ordre de priorité technique, qui varie de 1 à 4 en application de la grille d'analyse jointe en annexe n° 4.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis et retenus par les AODE pour 8 projets présentés respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Maretz, Noyelles-sur-Escaut, Saulzoir et Inchy, par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Maroilles,

Saint-Hilaire-sur-Helpe et Prisches, et par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes sur la commune d'Avesnes-le-Sec, pour un montant total de travaux de 227 900 € H.T, avec un taux de subvention ramené à 70,48557 %, afin d'optimiser l'utilisation du solde de cette enveloppe. L'annexe 5 récapitule ces 8 opérations.

D – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « SECURISATION »

En 2021, les sous-programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section » ont fusionné pour devenir le sous-programme « Sécurisation ». La dotation du FACÉ pour ces travaux de sécurisation des réseaux s'élève en 2022 à 839 000 €.

Les services d'Enedis ont procédé à un recensement des travaux d'électrification dont les maîtres d'ouvrage ont demandé la programmation en 2022 : 61 demandes de subvention ont été enregistrées pour un montant H.T. de travaux de 1 815 515 € H.T.

Les projets recensés par Enedis sont classés selon le même ordre de priorité technique que celui défini pour les sous-programmes « Renforcement » et « Extension » (cf. annexe n° 4). Il s'agit, pour ces projets, de substituer du fil isolé torsadé à des fils nus, dont ceux de faible section.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis sur les 37 premiers projets recensés, pour un montant total de travaux de 1 048 750 € H.T. au taux de subvention maximal de 80 %. L'annexe 6 récapitule ces 37 opérations.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la répartition de la dotation du FACÉ, sous-programme « Enfouissement », au titre de l'année 2022 ainsi que précisé dans le tableau joint, en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Extension » et « Renforcement », au titre de l'année 2022, pour le financement de Travaux Urgents et Inopinés, proposés dans les tableaux joints, en annexes 2 et 3 du rapport ;
- d'approuver la répartition du solde de la dotation FACÉ, sous-programme « Renforcement », au financement des opérations récapitulées dans le tableau joint, en annexe 5 du rapport ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Sécurisation », au financement des opérations récapitulées dans le tableau joint, en annexe 6 du rapport.

Patrick VALOIS
Vice-Président

GRILLE D'ANALYSE ENEDIS

Les services d'Enedis répartissent l'ensemble des projets en 4 catégories :

- renforcement de réseaux (sous-programmes « Renforcement » et « Extension »)
- sécurisation de réseaux (sous-programme « Sécurisation fils nus ») dédiée à la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus
- « spécifique sécurisation » de réseaux (sous-programme « Sécurisation fils nus faible section ») dédiée à la résorption des fils nus de faible section

Pour chaque projet, il est défini, selon la désignation des travaux, la priorité technique que leur accorde Enedis selon :

- l'origine et le niveau de la contrainte ; les travaux peuvent être dus à :

- la surcharge d'un transformateur (ST)
- la surcharge d'un câble (SC)
- une chute de tension (U)

L'importance du dysfonctionnement est précisée par un pourcentage (ST 126 % = transformateur en surcharge de 26 % ; SC 125 % = câble en surcharge de 25 % ; U 29 % = chute de tension de 29 %).

- le nombre d'abonnés concernés

- le montant des travaux H.T.

- le coût par abonné H.T.

Chaque projet est classé selon une des quatre priorités suivantes :

Priorité 1

- a) taux d'utilisation des transformateurs supérieur ou égal à 120 %
- b) surcharges de câbles supérieures ou égales à 20 %
- c) chutes de tension supérieures ou égales à 20 %

Priorité 2

- a) taux d'utilisation des transformateurs supérieur ou égal à 100 %
- b) chutes de tension supérieures ou égales à 15 %

Priorité 3

- a) surcharges de câbles inférieures à 20 %
- b) taux d'utilisation des transformateurs supérieur ou égal à 90 %
- c) chutes de tension supérieures ou égales à 11 %

Priorité 4

- a) Autres anomalies détectées

Le classement entre les différentes priorités est complété par un degré d'urgence défini par Enedis :

- sur le niveau de la contrainte,
- par "coût par abonné" croissant.